

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'Enregistrement
-------	--	--------------------------

**PJ9**

**AVIS MAIRIE – REMISE EN ETAT DU SITE**

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'Enregistrement
-------	--	--------------------------

**Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement** N°15679\*04

*Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement*

[...]

**P.J. n°9.** - L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.

**Rappel du contenu de la PJ9 (Source : Extrait du Cerfa d'enregistrement n°15679\*04)**

Mairie de Montbartier  
1, place de la Mairie  
82700 MONTBARTIER

Neuilly-sur-Seine, le 3 novembre 2023

**Objet** : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la création d'une plateforme logistique sur la parcelle section A n°1994 située au sein de la ZAC Grand Sud Logistique sur la commune de Montbartier (82), portée par la société ARGAN

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour notre projet de création d'un entrepôt logistique localisé sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation des terrains après cessation définitive d'activité de notre futur établissement. Le terrain assiette de ce développement est situé sur la parcelle n°1994 de la section A. Cet avis doit être joint à notre dossier conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement : Livre V – Titre Ier – Chapitre II.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain. Toutefois, en l'état actuel des choses et au regard de l'activité qui sera exploitée ce site, nous vous proposons de prendre en considération un usage futur de type industriel. Cet usage est actuellement compatible avec le PLU en vigueur sur votre commune.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus avant l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

**ARGAN SA**  
21 rue Beffroy  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
RCS Nanterre 393 430 608

**Romain LE CHENADEC**  
Responsable de Programmes

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title of Romain Le ChenaDEC.

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 44.423.938 €

21, rue Beffroy – 92200 Neuilly-sur-Seine – Tél. : 01 47 47 05 46 – [www.argin.fr](http://www.argin.fr) – Contact : [communication@argin.fr](mailto:communication@argin.fr)  
RCS NANTERRE 393 430 608 (réf. octobre 2019)

**Objet** : : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la création d'une plateforme logistique sur la parcelle section A n°1994 située au sein de la ZAC Grand Sud Logistique sur la commune de Montbartier (82), portée par la société ARGAN

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'enregistrement de votre projet de création d'entrepôt sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II)).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou de ce bâtiment. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) et en particulier :

- ✓ L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le préfet trois mois avant la fermeture du site.
- ✓ Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
  - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
  - L'élimination et l'évacuation des déchets,
  - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
  - La suppression des risques d'incendie et d'explosion,
  - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*DESTINATAIRE*  
M. Boman le Chenodoc  
21 rue Belfroy  
82 200 Neully sur Seine



Numero de l'envoi : 1A 203 483 1663 2

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR



**avantages du service suivi :**  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**des d'accès direct à l'information de distribution :**  
**r SMS** - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (6 € TTC - prix d'un SMS).  
**r internet** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
**r téléphone**  
pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

*EXPÉDITEUR*  
R.C. - Northbarte  
M. Boman le Chenodoc  
21 rue Belfroy  
82 200 Neully sur Seine

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

*DESTINATAIRE*  
M. Boman le Chenodoc  
21 rue Belfroy  
82 200 Neully sur Seine



Numero de l'envoi : 1A 203 483 1664 9

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR



**u service suivi :**  
naître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**irect à l'information de distribution :**  
**r SMS** - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (6 € TTC - prix d'un SMS).  
**r internet** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
**r téléphone**  
pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

*EXPÉDITEUR*  
R.C. - Northbarte  
M. Boman le Chenodoc  
ARGAN SA  
21 rue Belfroy  
82 200 Neully sur Seine

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

*1, place de la Nairie  
82 700 Northbarte*



*15/11/23*  
*[Signature]*

*EXPÉDITEUR*  
~~R.C. - Northbarte~~  
~~M. Boman le Chenodoc~~  
~~ARGAN SA~~  
~~21 rue Belfroy~~  
~~82 200 Neully sur Seine~~

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DISTRIBUTION

Niveau de garantie (valeur au dos) : 16 €  153 €  458 €

*Votre lettre est arrivée sans AR2 (perdu)  
Veuillez conserver cette copie de notre preuve  
de livraison.*